

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_127
SÉANCE DU 16 MAI 2023

21 - VENTE D'UN TERRAIN ANNEXE AU PROFIT DE LA SC LA MAREDEGOT - RUE DE SAUXMARAIS COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'un terrain nu enherbé de 120 m² situé sur la commune déléguée de Tourlaville, rue de Sauxmarais dans la zone d'activités, et figurant au cadastre sous les références 602 BC 674.

La société propriétaire du terrain contigu, cadastré 602 BC 675 et sur lequel il y a un local d'activité artisanale (Legrand Cerbonney), souhaiterait faire l'acquisition de cette parcelle au prix de cinq mille euros (5 000,00 €) suivant l'offre d'achat émise le 1^{er} décembre 2022.

Le terrain accueille un menhir datant de la période néolithique, recensé par le service régional d'archéologie et inventorié au plan local d'urbanisme dans l'annexe sur les principaux sites archéologiques de la commune.

Au titre de la préservation des vestiges archéologiques, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Normandie a été saisie pour s'assurer que le déplacement du menhir à un autre endroit serait envisageable. En effet, le terrain ne pourrait être cédé avec le menhir puisque celui-ci appartient aux collections archéologiques de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Le 7 mars dernier, la DRAC a affirmé que le menhir pouvait changer de lieu étant donné qu'il n'est déjà plus en position primaire puisque initialement situé rue des Ajoncs.

En cas de suite favorable à la demande d'acquisition de la SC LA MAREDEGOT, le menhir pourrait être déplacé à proximité, sur l'espace vert se trouvant à l'angle de la rue René Cassin et de la rue de la Guéretterie (voir annexe).

Une plaque d'information sur sa provenance, son appartenance au phénomène mégalithique et sa datation pourra être implantée après recueil d'informations précises auprès de la DRAC. Le déplacement du mégalithe serait assuré par les services internes de la collectivité, toutes précautions prises pour préserver son état.

Bien que le terrain soit situé dans la zone d'activités de Sauxmarais et considéré comme constructible (zone UX au plan local d'urbanisme), la communauté d'agglomération Le Cotentin a indiqué qu'il n'était pas commercialisable au regard de sa faible surface. D'ailleurs, ce bien n'est pas mis à disposition de l'intercommunalité pour l'exercice de la compétence « développement économique ».

Selon l'avis n°2022-50129-4325 rendu le 24 janvier 2023 par le Pôle d'évaluation domaniale de la direction immobilière de l'État, la valeur vénale du terrain a été fixée à dix euros le mètre carré (10,00 €/m²) soit mille deux cents euros (1 200,00 €).

La somme offerte par la SC LA MAREDEGOT étant supérieure à l'estimation des services de l'État, la différence permettra de couvrir les frais liés au déplacement du menhir et à l'achat de la plaque d'identité.

Cette parcelle dépend du domaine privé de la collectivité du fait qu'elle n'a jamais été affectée à l'usage direct du public ni aménagée de manière indispensable à l'exercice d'un service public.

Dans la mesure où ce terrain ne présente pas d'intérêt de conservation pour la commune, il est ainsi proposé au conseil municipal d'accepter la vente dudit terrain au profit de la société civile LA MAREDEGOT au prix proposé de cinq mille euros (5 000,00 €), étant précisé que les frais d'acte notarié seraient à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la vente de la parcelle 602 BC 674 sise à Cherbourg-en-Cotentin (50110), commune déléguée de Turlaville, au profit de la société civile LA MAREDEGOT, représentée par M. Benoît CERBONNEY, ou de toute autre personne morale s'y substituant, au prix de cinq mille euros (5 000,00 €) ;
- accepter le déplacement, en régie, du menhir sur l'espace vert à l'angle de la rue René Cassin et de la rue de la Guéretterie ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente et ses annexes à recevoir par Maître Emmanuel ROBINE, notaire associé de l'étude NAPOLEON, exerçant à Cherbourg-en-Cotentin (50110), 595 avenue des Prairies ;
- dire que la recette sera imputée au budget principal.

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 18h14		Nombre de votants : 53	
<u>Pour</u> : 53	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 16 mai 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 5 mai 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le seize mai à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 5 mai 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h53) - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - HAMON-BARBÉ Françoise - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert -MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée : 17h50) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à BERNARD Christian
CATHERINE Arnaud a donné procuration à LEFRANC Bertrand
HÉBERT Karine a donné procuration à SAGET Eddy
HUREL Karine a donné procuration à AMIOT Florence
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉRY Sophie
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTES

MARGUERITTE Camille
PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Publié le 19/05/2023



ID : 050-200056844-20230517-DEL2023_127-DE

**VENTE D'UN TERRAIN ANNEXE AU PROFIT DE LA SC LA MAREDEGOT
RUE DE SAUXMARAIS
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE**

